

COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 100 000 HABITANTS, MÉTROPOLES OU EPCI

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND

**Ville de Clermont-
Ferrand**

**Observatoire Citoyen des
Transitions**

Nom du BET / AMO

***Politeia**

La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire

☐ OUI ☒ NON

La démarche est

☐ PONCTUELLE ☒ PÉRENNE

La collectivité/métropole
participe à un programme

☐ OUI ☒ NON

THÈMES

GOUVERNANCE

EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

L'Observatoire Citoyen des Transitions mis en œuvre par la Ville de Clermont-Ferrand est une instance intégralement composée d'habitants tirés au sort (16 ans et plus), qui évalue les politiques publiques de la commune afin de mesurer en quoi elles contribuent à la transition sociale et écologique de la Ville. Les membres de l'observatoire choisissent les projets qu'ils souhaitent évaluer et formulent des recommandations pour faciliter et/ou accentuer les transformations engagées. Ce faisant, il observe les impacts produits, les moyens engagés et la durabilité des résultats obtenus. Il mène ses enquêtes de manière autonome en mobilisant les ressorts de l'évaluation (recherches, entretiens, questionnaires, observation...). Son travail fait l'objet d'un rapport annuel, rendu public et présenté au conseil municipal.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

** contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.*

Pour parvenir collectivement à la transition du territoire clermontois en intégrant les habitants à ses choix, la Ville de Clermont-Ferrand a souhaité mettre en place l'Observatoire Citoyen des Transitions.

Ce dispositif est issu tant du programme porté par la Municipalité lors des dernières élections (prévoyant la création d'un "Conseil des habitants" pour évaluer les politiques publiques) que des propositions formulées par la Convention Citoyenne pour Clermont organisée en début de mandat (qui demandait la création d'une instance de suivi des politiques publiques et des propositions issues de la Convention).

Cette instance participative, mise en œuvre en novembre 2023, est mandatée par le conseil municipal pour évaluer des politiques publiques relevant des compétences municipales, afin de mesurer en quoi elles contribuent aux transitions sociale, démocratique et écologique. Chaque cohorte produit annuellement un rapport dans lequel elle formule des recommandations pour faciliter et /ou accentuer les transformations engagées.

Les membres choisissent les sujets qu'ils évaluent et définissent les questions évaluatives et les indicateurs à observer. Ils assurent eux-mêmes la collecte des données (enquêtes, observations, ...), leur traitement et leur analyse. Dans le cadre de leur mission, ils auditionnent des usagers-bénéficiaires, des experts, des représentants d'autres collectivités, mais aussi les élus et services municipaux. Ils doivent pouvoir compter sur un accompagnement des services porteurs des politiques publiques évaluées, en toute transparence. De même, ils bénéficient de l'appui d'un cabinet indépendant, pour les aider dans leur appréhension des sujets et l'élaboration de leur rapport d'évaluation.



LA DÉMARCHE

La 1ère cohorte est terminée et a produit son rapport (joint à ce dossier) et la 2e cohorte est en cours. A chaque fois, la phase opérationnelle dure environ 6 mois et se compose de 6 plénières, entrecoupées de 2 phases dévolues à l'enquête (qu'ils organisent de manière autonome). Ensuite, 3 mois de finalisation du rapport avant sa présentation pour information au conseil municipal.

La démarche fait l'objet d'une présentation aux médias lors de son lancement et au moment de la publication du rapport. Les communications municipales (Réseaux sociaux et magazine communal) consacrent régulièrement des posts et articles aux travaux de l'observatoire (notamment lors des phases d'enquêtes et de restitution). De plus, elle bénéficie d'une communication et d'une valorisation en continu via le site participatif municipal www.clermontparticipatif.fr (comptes-rendus de chaque plénière, articles d'actualité sur les enquêtes menées et leur avancement). Ce site permet également un partage des documents produits par l'Observatoire (rapports finaux) dans un souci de transparence. Enfin, la Newsletter mensuelle de la participation citoyenne, qui compte une peu plus de 15 000 contacts, se fait l'écho de la démarche et permet de relayer les enquêtes menées par les membres afin de leur donner un maximum de visibilité.

Le budget total de la première cohorte, qui s'est tenue sur l'année 2024 était d'approximativement 49 806 euros TTC (prestation d'accompagnement, repas, garde d'enfant, indemnisation et impression du rapport). Il est intéressant de noter que les équipes de la Direction Innovation et Participation de la Ville de ClermontFerrand, en charge de la mise en œuvre et de l'animation de la démarche, réalisent elles-mêmes la constitution du panel des membres de l'Observatoire (via des tirages au sort sur diverses listes, un travail avec les associations d'aide aux primo-arrivants et la diffusion d'un appel à candidatures).

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

** réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.*

L'observatoire citoyens des transitions se déroule sur une année. Les membres de l'observatoire sont mobilisés activement durant 6 mois, avant que leur rapport soit délibéré en Conseil municipal puis communiqué au public.

Concernant la deuxième cohorte, la première plénière a eu lieu en février 2025, et la dernière aura lieu le 5 juillet. Les habitants sont mobilisés en plénière environ 1 fois par mois, sauf pour le temps d'enquête où ils se mobilisent en autonomie, et vont à la rencontre de différents experts ou usagers. Globalement, la démarche se déroule en 6 étapes :



1/Le recrutement des membres : les participants sont tirés au sort sur différentes listes (pas uniquement les listes électorales) afin de s'assurer de la diversité des représentants. Une fois tiré au sort, ils reçoivent un courrier de présentation signé par le Maire, et accompagné d'un coupon réponse dans lequel ils peuvent déjà signaler quels sont les thèmes qui les intéressent.

2/Lancement : la première plénière a lieu à l'hôtel de Ville en présence de M.le Maire et des membres de l'édition précédente. Ces derniers font part de leur retour d'expérience et donnent des conseils aux nouveaux participants. Les nouveaux membres peuvent les contacter à tout moment. Les suites données au précédent rapport sont également présentées. Tous ces éléments permettent de motiver les nouveaux participants.

3/Formation et Choix des sujets : lors des 2 premières plénières, les participants sont formés aux compétences de la collectivité et aux enjeux des transitions (sociales, écologiques, démocratiques). Cela leur permet d'avoir les clés pour choisir ensuite des sujets. La Ville propose plusieurs sujets à évaluer, mais les participants peuvent en proposer d'autres. Ils choisissent collectivement les sujets qu'ils préfèrent, et se répartissent en groupe. 4 sujets ont été évalués la première année, et 6 la seconde car les participants étaient plus nombreux.

4/Enquête : une fois que les participants ont choisi leur sujet, ils démarrent leur investigation. Pour cela, ils rencontrent les directions compétentes, les élus, et des experts indépendants de la Ville. Ils se documentent également en lisant différents rapports publiés en ligne. Durant cette phase, la collectivité s'engage à leur transmettre toutes les informations dont ils ont besoin. Selon les sujets, certains groupes réalisent également des entretiens ou questionnaires auprès des usagers. C'est la phase sur lequel l'accompagnement est le plus important, car les participants ne sont pas tous formés aux méthodes d'évaluation, et travailler en groupe de manière autonome n'est pas toujours évident.

5/Analyse et rédaction : Par la suite les participants ont encore deux plénières pour analyser les résultats de leur enquête ensemble, et se mettre d'accord sur des préconisations. Ce sont eux qui rédigent leur rapport, toutefois la Ville et le prestataire interviennent pour uniformiser le document, et éviter que certains sujets prennent plus de pages que d'autres, s'assurer que le document soit compréhensible, etc. Plusieurs aller-retour ont lieu avec les participants durant cette phase.

6/Rendu : Pour finir, une fois le rapport rédigé, une présentation est réalisée en COPIL ouvert. Les participants présentent leur conclusions aux élus de compétence. Ils peuvent ainsi échanger ensemble sur les suites qui seront données à leur proposition. Le rapport est ensuite délibéré en Conseil Municipal, et diffusé via la presse et le site dédié aux démarches participatives de la Ville : clermontparticipatif.fr

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

L'Observatoire citoyen des transitions est un levier de transformation pour la collectivité. Il est porteur d'enjeux tant du point de vue de l'équipe municipale que vis à vis de l'Administration - Concernant l'orientation des politiques publiques et leur évaluation au regard des transitions, l'enjeu consiste à sortir de la logique du contrôle de gestion pour se placer dans une démarche de pilotage des politiques publiques et de transparence vis à vis des citoyens.

L'Observatoire permet de faire émerger une nouvelle méthode d'évaluation des politiques publiques et d'aller vers un rapport de mandat citoyen. Il offre aux services un cadre pour des discussions constructives avec les habitants. Ceux-ci voient leur expertise d'usage valorisée et gagnent en sensibilisation et en formation sur les enjeux de transitions et les politiques publiques conduites par la Ville.

Du point de vue de l'administration, l'Observatoire choisit les politiques publiques qu'il évalue (à raison de 4 à 6 projets par an) et coconstruit les critères et indicateurs avec l'appui des services compétents.

Cette approche méthodologique permet de (re)bâtir progressivement le système d'évaluation de l'Administration (10 projets évalués d'ici la fin du mandat) dans le cadre d'un travail ouvert et transparent. Il permet de révéler les points forts, les avancées mais aussi les marges de progrès de la collectivité dans son parcours de transition. On peut dès lors opérer des liens avec le Projet d'Administration comme avec le Rapport d'étape de la Ville en transition. L'objectif est également d'impliquer les habitants dans la transition du territoire.

Chaque année, la Ville recrute une cinquantaine de clermontois pour participer à l'Observatoire, avec pour objectif de constituer un panel représentatif de la population clermontoise. Nous réalisons ce travail en interne, en procédant principalement par tirage au sort et en observant les critères suivants : respect de la parité, présence de 30% de jeunes de moins de 30 ans (partant du principe qu'un clermontois sur trois a moins de 30 ans), 10 % au moins de résidents étrangers et une juste représentation des quartiers de la Ville. Lors de la 2ème édition de l'OCT 2, 19% des membres ont entre 16 et 18 ans.

Le panel compte également quelques membres de la convention citoyenne qui ont souhaité prolonger leur engagement et voir comment se concrétisait l'une de leur mesure.

Les membres décident eux même des sujets qu'ils souhaitent évaluer et de la façon dont ils souhaitent mener cette évaluation.

Ils sont encouragés à se rapprocher d'autres collectivités pour voir ce qui se fait ailleurs et disposent de tous les éléments déjà engrangés par les services en termes de benchmark, d'évaluation et de bilan permettant de mettre en regard les moyens déployés avec le niveau d'impact de ces politiques. Ils mènent leur enquête auprès des usagers des services et politiques qu'ils évaluent, afin de sonder le niveau de satisfaction engendré. Enfin, ils sont également accompagné dans la prise de contact avec des experts externes à la collectivités et des organismes spécialistes des questions étudiées, locaux ou nationaux, afin de se nourrir d'avis contradictoires et objectifs.

RETOURS

*** évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?**

L'OCT rend compte de son activité de manière publique, sous la forme d'un rapport d'évaluation présenté et débattu au conseil municipal. Ce rapport est ensuite mis en ligne sur le site ClermontParticipatif.fr et fait l'objet d'une présentation aux médias et dans le magazine municipal. Son travail est également intégré au Rapport d'étape de la Ville en transition produit annuellement par la Ville de Clermont-Ferrand.

Une évaluation en continue et un temps de bilan final avec les participants nous permettent d'adapter la démarche. A chaque lancement de cohorte, les participants précédents sont invités à venir témoigner de leur expérience et à prodiguer leurs conseils. C'est également l'occasion de revenir sur leurs travaux et de les informer des suites qui ont été données par l'équipe municipale à leurs préconisations.

Globalement, ce qui est particulièrement apprécié par les participants, c'est le fait de pouvoir en apprendre beaucoup sur les sujets qu'ils évaluent et sur le fonctionnement de la collectivité. Ils apprécient également de pouvoir rencontrer des personnes d'un autre milieu social que le leur et de partager différents point de vue. Toutefois, il est difficile pour certains de se dégager du temps en dehors des plénières pour enquêter. La Ville et le prestataire les accompagne au maximum sur cette étape.

Enfin, nous envisageons, suite à la production du 2e rapport de l'observatoire, d'organiser une conférence publique, ouverte aux clermontois comme aux agents de l'administration, durant laquelle les observateurs pourraient présenter leur évaluation aux côtés des élus. Ce format, où ce sont les habitants qui échangent avec leurs pairs, permettrait de faire connaître les résultats de l'évaluation et d'augmenter les connaissances des habitants sur les sujets étudiés.

LA DÉMARCHE

AJOUTS SUR LA DÉMARCHE

La constitution du panel de 40 à 50 habitants est réalisée chaque année par les services de la Ville de Clermont-Ferrand, sans intervention d'un prestataire extérieur. Les critères retenus sont la parité, la présence de 30% de jeunes (moins de 30 ans), de 10% de résidents étrangers et la représentation, à travers les participants, de tous les quartiers de la ville

COMMENTAIRES LIBRES

Pour cette démarche au sein de laquelle les participants sont mandatés par le conseil municipal, la collectivité propose une indemnisation (20 € pour chacune des 6 sessions de travail et un forfait de 40 € pour le temps d'enquête réalisé en autonomie) en complément de la prise en charge des repas et des frais de garde d'enfants.

La Ville de Clermont-Ferrand participe également à un groupe de travail sur les assemblées citoyennes organisé par l'ICPC, afin de partager son expérience, et de bénéficier de celles des autres collectivités pour améliorer sa démarche. Ce groupe de travail pourrait déboucher sur la réalisation d'un plaidoyer pour les assemblées citoyennes permanentes. Plus de détails sur ce lien : <https://i-cpc.org/assemblees-citoyennes-permanentes/>.